

BARÈME DES HONORAIRES AGENCE

Barème établi au 1er janvier 2026

TRANSACTION

- Jusqu'à 100 000 € : forfait 6 000 € TTC
- De 100 001 € à 200 000 € : 6 % TTC
- Au-delà de 200 000 € : 5 % TTC

LOCATION

Location d'habitation vide ou meublé

A la charge du bailleur :

- 8€TTC/m² pour la recherche d'un locataire, les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3€TTC/m² pour l'état des lieux

A la charge du locataire :

- 8€TTC/m² pour la recherche d'un locataire, les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3€TTC/m² pour l'état des lieux

Location commerciale

30% du loyer annuel HT à la charge de l'acquéreur

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.